



PLAN CLIMAT ENERGIE AIR TERRITORIAL

Synthèse du bilan PCEAT- Agenda de la CACP à mi-parcours 2018-2022

Le 22 novembre 2022, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise a adopté le document de bilan PCAET à mi-parcours 2018-2022 de la CACP et les deux bilans des émissions de gaz à effet de serre.

Le présent bilan à mi-parcours est une obligation réglementaire. Il présente une vision globale de la démarche plan climat engagée par la CACP dans le cadre de sa stratégie de transition écologique et énergétique. Il permet de rendre compte de son avancement, fait émerger des pistes d'amélioration pour permettre sa bonne mise en œuvre jusqu'au terme de la période de 6 ans. Il n'est pas soumis aux avis réglementaires, mais il doit être communiqué aux instances régionales, de l'État et au public.

1. ENJEUX ET OBJECTIFS

Le présent bilan mi-parcours présente une vision globale de la démarche PCAET-Agenda 21 engagée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) dans le cadre de sa stratégie de transition écologique et énergétique.

Dans la continuité des objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le réchauffement climatique, la CACP a inscrit dans son PCEAT adopté fin 2018, les mêmes objectifs globaux d'ici 2030 : les émissions de gaz à effet de serre devront diminuer d'« au moins » 40% par rapport à 1990 (Accord de Paris, 2015) ; la part des énergies renouvelables devra être portée à 32 % du mix énergétique (Loi Transition énergétique pour la croissance verte, 2015) ; 27 % d'économies d'énergie devront être réalisées.

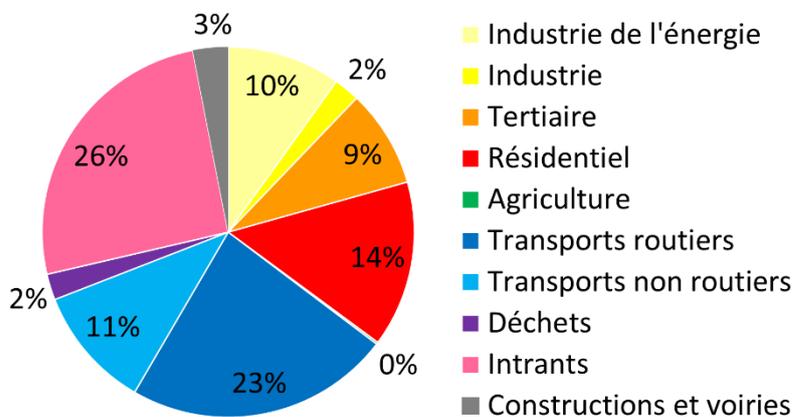
2. PRESENTATION DU PROJET

Le rapport est structuré en 7 parties, qui peuvent être lues de manière indépendante selon les informations recherchées et les besoins.

Un point est fait sur les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** à partir de l'évolution des 18 indicateurs stratégiques de la CACP, avec un zoom sur les enseignements du dernier bilan carbone réalisé en 2022 (le 3^e après 2008 et 2016). Les émissions totales (directes et

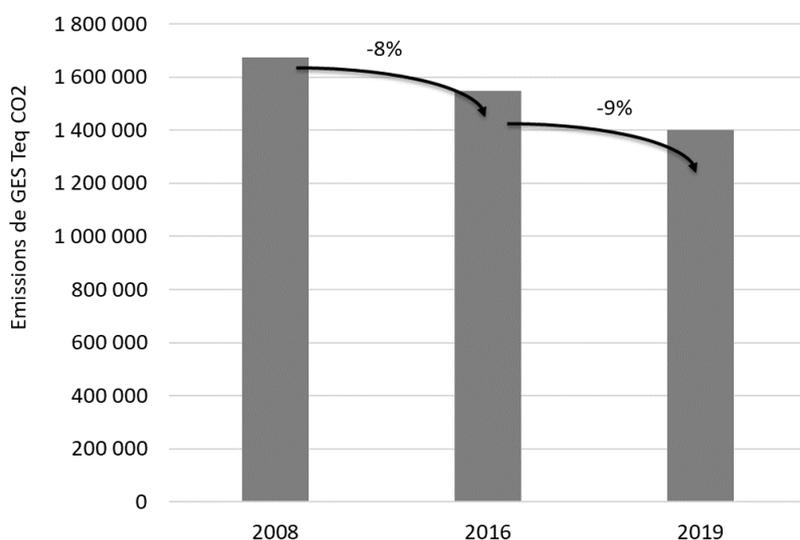
indirectes) du territoire : **1,4 millions de Teq CO2** (tonne équivalent carbone) (2/3 des émissions liées à l'énergie) :

Répartition des émissions totales de GES



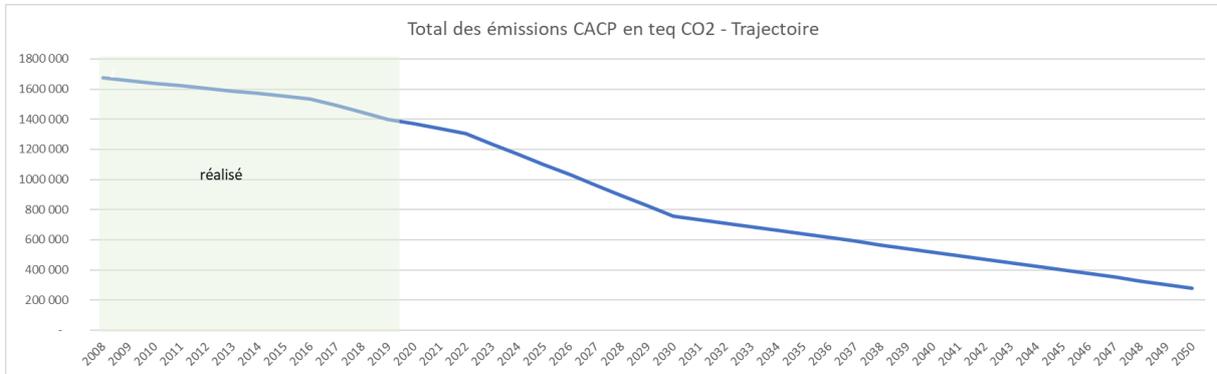
Les principales sources d'émissions de GES (Gaz à effet de serre) sont les intrants (l'alimentation), les transports routiers (essentiellement dus aux déplacements en voitures et un peu en camions), le résidentiel et le tertiaire (chauffage).

Evolution des émissions entre 2008 et 2019

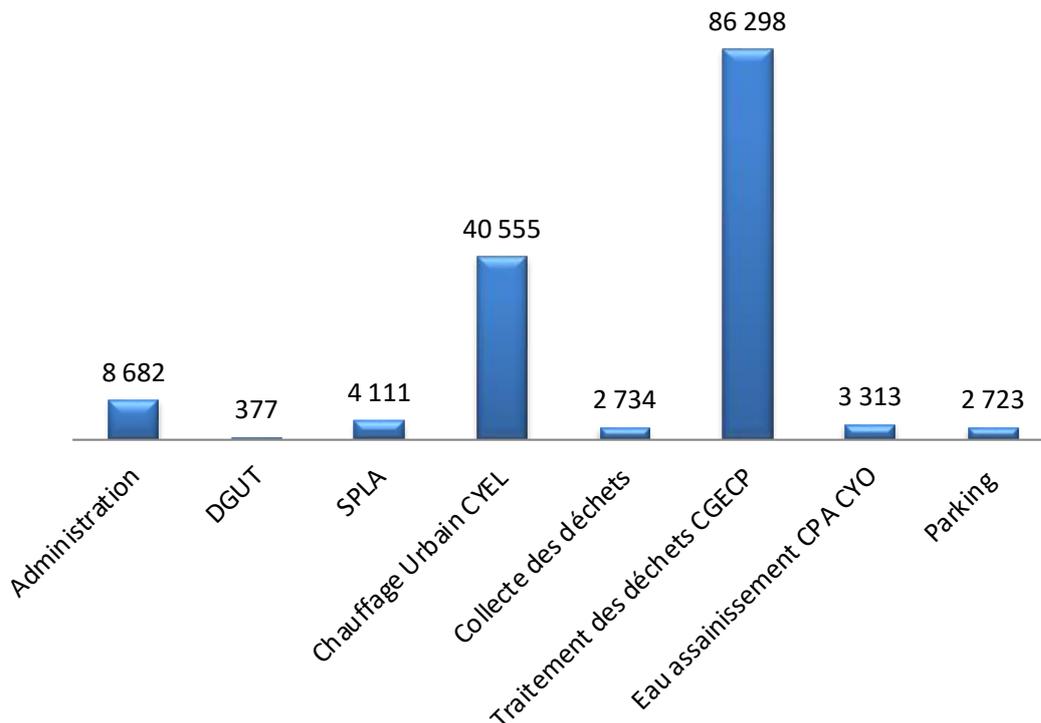


Les émissions totales sont en baisse de 9% par rapport à 2016, de 16% par rapport à 2008. C'est un résultat encourageant (comme le montre la courbe ci-dessous) essentiellement lié à l'abandon du charbon sur le réseau de chaleur, la modernisation de l'éclairage public et à des évolutions exogènes (facteurs nationaux d'émission CO2 des énergies en légère baisse dû à la diminution des combustibles fossiles et à l'augmentation de la part d'EnR dans le mix énergétique ...).

Mais, « le plus facile » a été fait et la marche à franchir pour atteindre les objectifs de 2030 reste importante.



Concernant la CACP en propre, le bilan de gaz à effet de serre (Beges) « patrimoine et compétences » s'élève à 148 800 tonnes équivalent carbone :



1^{ère} compétence **57% des émissions** : traitement des déchets (incinération, le compostage, tri, recyclage) Sachant que 50% provient de l'extérieur.

2^{ème} compétence **27 % des émissions** : le chauffage urbain

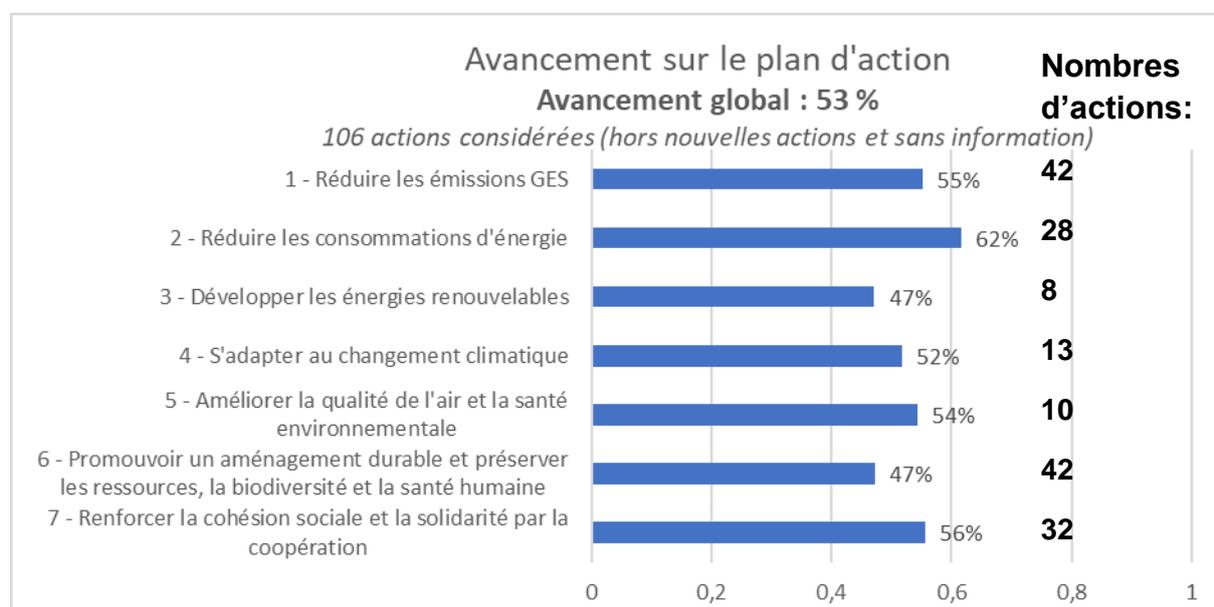
3^{ème} compétence **6% des émissions** : le fonctionnement de la collectivité (l'administration).

On constate un bilan en nette baisse depuis 2008 : - 36 % (-13% entre 2016 et 2019), avec une baisse marquée sur le poste énergétique : -55% entre 2008 et 2019.

Entre 2016 et 2019, on peut noter sur le pôle administratif : une certaine hausse des consommations électriques : + 140 000 kWh ; une baisse des consommations de chauffage au gaz : - 378 281 kWh ; une augmentation des consommations du CU (moins émettrices) : + 1 902 520 kWh ;

À noter enfin une baisse globale de consommations gaz et électricité des piscines ; une baisse de l'éclairage public passant de 15 362 489 kWh en 2016 à 11 307 000 kWh en 2019.

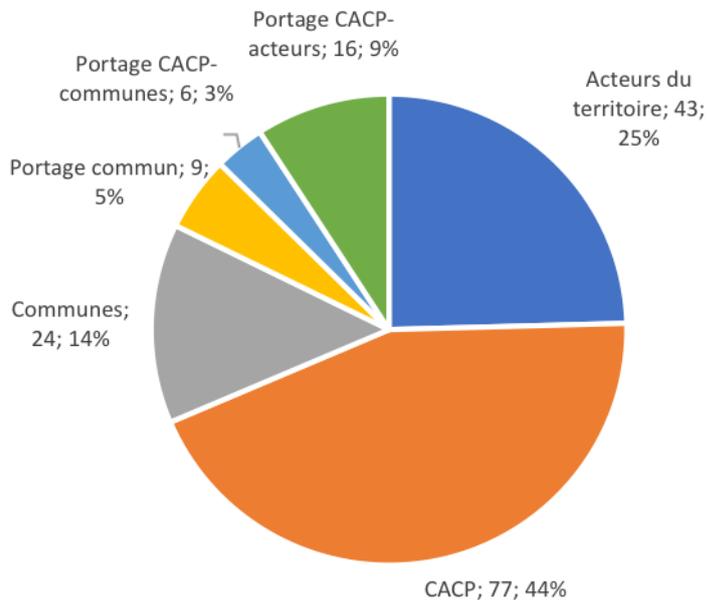
La troisième partie concerne le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, présenté de manière globale puis selon les 7 grands objectifs du PCAET à partir de l'avancement et du statut de ses 175 actions :



Au total, **la moitié du chemin a été parcourue sur le plan d'action**. L'avancement global de **53%** correspond relativement bien à l'avancement des actions des grands objectifs du PCAET. Si on constate une certaine avance sur les actions de réduction des consommation d'énergie (avancement de 62%), il faut bien avoir en tête que leur nombre est relativement faible et qu'elles sont généralement assez peu structurantes et impactantes sur le niveau de consommation d'énergie. À noter également un certain retard sur les actions concernant l'aménagement durable et le développement des énergies renouvelables (47%).

Le nombre d'actions et de partenaires est en hausse régulière, passant de 105 actions et 40 partenaires en 2018 à 175 actions et 50 partenaires aujourd'hui, dont les communes de Osny, Jouy-le-Moutier et Menucourt qui ont rejoint cette année les 7 communes déjà présentes dans la démarche et quelques entreprises.

Portage des 175 actions du PCAET



Leur état d'avancement : 62 sont dans les temps, 51 nouvelles, 18 terminées, 18 en retard, 4 à l'étude, 4 abandonnées et 18 non encore renseignées.

La synthèse du bilan est la suivante :

- Des objectifs conformes aux engagements nationaux de la France, mais dont la trajectoire d'atteinte n'est pas suffisamment explicite
- Une gouvernance installée

En interne : un comité de pilotage PCEAT- Cit'ergie – économie circulaire avec vice-présidents 2 à 3 fois par an ; un comité technique mensuel des référents DD de chaque service.

Avec les communes : un groupe de travail adjoints transition 3 à 4 fois par an ; 2 réunions par an avec les référents DD transition des communes.

Avec les partenaires : un club des partenaires à relancer, non réuni depuis le covid ; une étroite collaboration avec le campus et les établissements d'enseignement supérieur en matière de transition.

- Un suivi annuel complexe devant le nombre d'actions et de partenaires
- Du retard dans la mobilisation, la sensibilisation et le travail avec les habitants, les associations